

Commune de **SAINTE-ODE**

Octobre 2023

Programme Communal de Développement Rural

Partie 4

Objectifs de développement

AUTEUR DE PROJET



Rue des Chasseurs Ardennais, 32
B-6880 BERTRIX
TÉL ; 061/41 54 54 - Fax 061/41 55 07
info@impact-sprl.be - www.impact-sprl.be

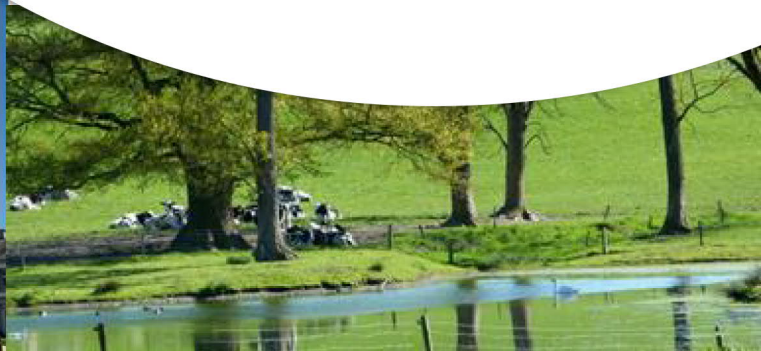


Table des matières

1. LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT EN UN CLIN D'ŒIL.....	5
2. LES OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT.....	6

Méthodologie

L'élaboration des objectifs de développement s'est fondée sur la partie 3 du PCDR (Diagnostic partagé) du territoire qui a permis de dégager une série d'enjeux et de grandes orientations thématiques pour le développement souhaité pour la commune de Sainte-Ode.

Sur base de ce diagnostic partagé, la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) s'est attachée à définir une stratégie de développement. L'ensemble des éléments méthodologiques se retrouve dans la partie 2 du PCDR (Résultats de l'information et de la consultation de la population).

Dans un souci de cohérence globale, cette élaboration prend également en compte les autres politiques communales et supra-communales dont les objectifs ont été développés de manière exhaustive dans la partie 1 du PCDR (Analyse des caractéristiques socio-économiques). Ceci a permis de mettre en résonance le PCDR et les autres outils stratégiques et opérationnels du territoire.

La vision stratégique vise à répondre aux 3 enjeux identifiés (dans le cadre de la partie 3 du PCDR – Diagnostic partagé) et se décline en 6 objectifs. Chaque objectif est bien entendu desservi par plusieurs projets matériels et immatériels.

Bien que, dans un souci de clarté et de facilité de lecture, les objectifs de développement soient classés par grandes thématiques, ils se veulent transversaux et sont traités sur un strict pied d'égalité.

Présentation des objectifs

Chaque objectif est succinctement expliqué avec les éléments principaux du diagnostic partagé. Pour chacun d'entre eux, les effets multiplicateurs attendus renforcent la pertinence des objectifs stratégiques identifiés. Les modalités d'évaluation sont ensuite précisées à travers les indicateurs à atteindre, afin de permettre une évaluation continue de la stratégie de développement.

Prise en compte du développement durable

Le développement durable est inscrit dans le décret consacré au développement rural de 2014. Selon l'article 2 - § 2, « *Dans le cadre de son opération de développement rural, la commune s'inscrit dans le développement durable tel que défini par le décret du 27 juin 2013 relatif à la stratégie wallonne de développement durable. Dès lors, la commune respecte les principes directeurs du développement durable, à savoir l'efficience, la résilience et la suffisance et intègre dans sa démarche les éléments prioritaires suivants, à savoir :*

- *Le souci de préserver les intérêts des générations futures,*
- *L'intégration harmonieuse des enjeux économiques, sociaux, culturels, environnementaux, énergétiques et de mobilité,*
- *La participation la plus large des acteurs,*
- *La mise en cohérence des politiques sectorielles dans un projet de territoire et une meilleure articulation entre les acteurs de terrain actifs en matière de développement rural,*
- *La solidarité avec les autres territoires,*

– *L'évaluation permanente.* »

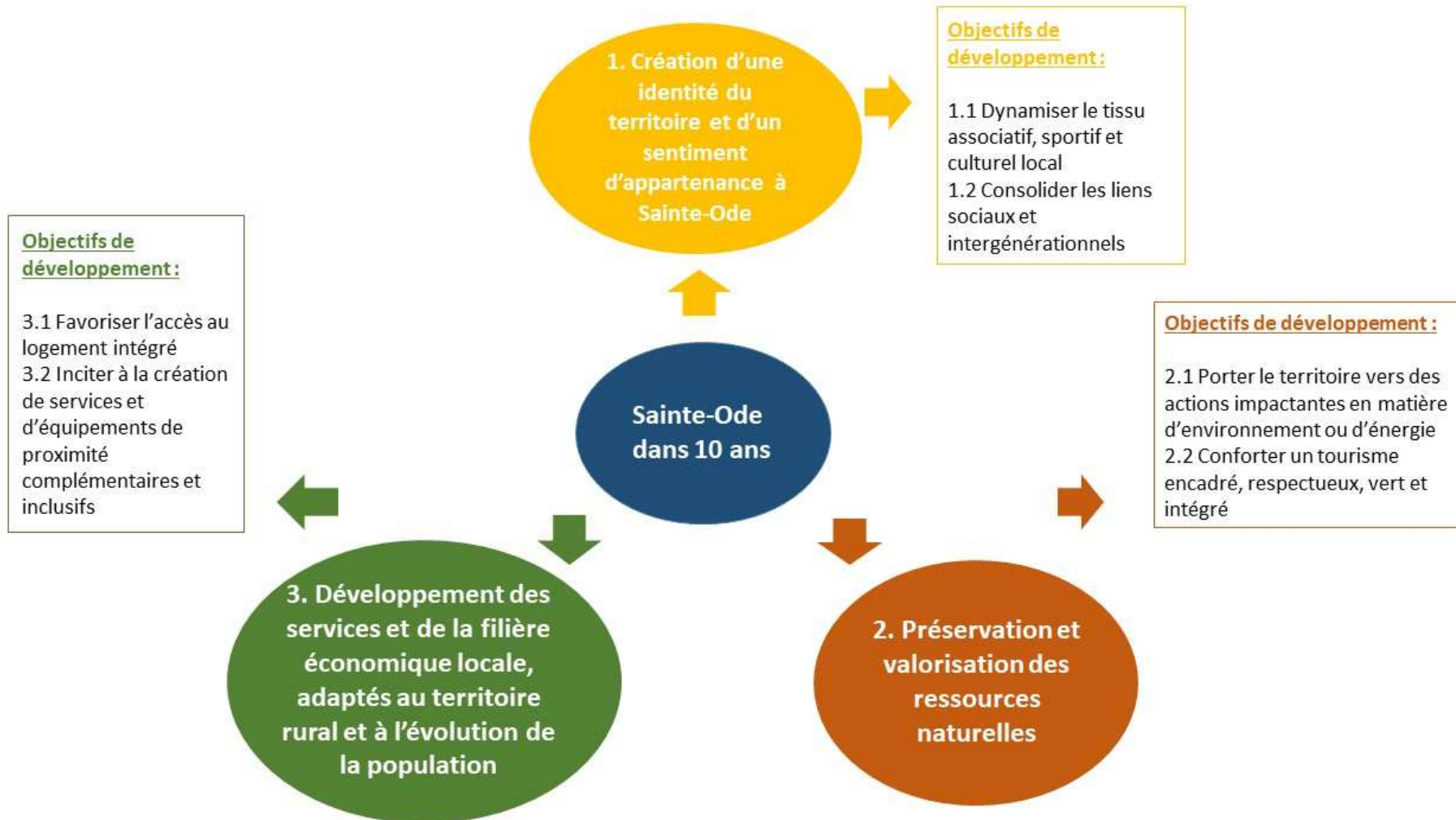
La Région wallonne dispose d'une stratégie de développement durable depuis 2013 qui a été actualisée en 2016 dans le cadre de la mise en œuvre des 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) adoptés par les Nations Unies en septembre 2015.

Figure 1 : Les objectifs de développement durable de la Région wallonne



Chaque objectif de développement sera associé à l'un (ou plusieurs) objectif wallon.

1. La stratégie de développement en un clin d'œil



2. Les objectifs de développement

Objectif 1.1 :

Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le tissu associatif et culturel devra continuer à être soutenu et gagnera à être développé et valorisé davantage. Des initiatives pourront dès lors être menées afin de favoriser le développement d'activités culturelles, au sens large du terme, plus particulièrement la mise en place de projets fédérateurs et d'actions communes. Un point d'attention particulier devra être porté à la communication entre acteurs ainsi que vers l'extérieur du territoire.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le soutien de la vie associative, sportive et culturelle locale**
- **Le dépassement de l'« esprit de clocher »**

Description de l'objectif

L'ambition est de tendre vers un territoire toujours plus dynamique, ouvert à la nouveauté et à une vision commune. Les secteurs associatif, sportif et culturel sont particulièrement favorables à cette évolution puisqu'ils impliquent une grande part des habitants et stimulent la création d'une identité commune au territoire via les activités organisées.

L'ambition est notamment de stimuler les collaborations et de faciliter les échanges dans le but de créer un sentiment d'appartenance au territoire via les liens créés dans le monde associatif, par exemple en organisant grande manifestation annuelle rassemblant toutes les associations et les générations.

L'ambition est également de développer des espaces dédiés à la culture, en valorisant prioritairement les infrastructures existantes. En effet, des initiatives seront menées afin de favoriser le développement d'activités culturelles, diversifiées et accessibles à la population dans les différentes entités.

L'ambition est enfin de fédérer les acteurs, notamment par une communication efficiente entre eux, favoriser le développement d'activités et d'événements rassembleurs dans les villages, et communiquer vers les citoyens et vers l'extérieur afin de véhiculer une image positive de la commune.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Plan de Cohésion Sociale (PCS) qui mène des actions en faveur du droit à l'épanouissement culturel et social.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Demeurer un partenaire pour les différents clubs sportifs de notre commune ; Maintenir le soutien aux associations culturelles locales et favoriser les collaborations ; Renforcer la coordination des événements culturels et la promotion de ceux-ci ; Soutenir les rencontres entre associations ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ; Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.


Effets multiplicateurs


- Mobiliser les différents publics
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Partager une identité collective et commune
- Développer l'image vers l'extérieur
- Renforcer l'épanouissement des citoyens

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Taux d'associations engagées dans une démarche fédératrice (inter associations)	Commune (enquête)	75 %
Augmentation du nombre d'associations	Commune	3 nouvelles associations

Prise en compte du développement durable

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables :</p> <p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et naturel ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	---

	<p>Objectif 3 : Bonne santé et bien-être</p> <p>Donner aux individus les moyens de vivre une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tout âge. Réduire le taux de mortalité prématurée, maternelle et infantile par la prévention et le traitement. Faire en sorte que chacun bénéficie d'une assurance-santé donnant accès à des services de santé essentiels, de qualité et d'un coût abordable. Réduire le nombre de décès dus à des substances chimiques dangereuses, des abus de substances psychoactives et d'accidents de la route.</p>
---	---

Objectif 1.2 :

Consolider les liens sociaux et intergénérationnels

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Les liens sociaux devront davantage être consolidés en visant, d'une part, à intégrer l'ensemble des générations et, d'autre part, à veiller à une bonne intégration des nouveaux habitants. La poursuite d'aménagements de lieux de rencontre, structurée ou spontanée, concourra à créer des liens sociaux forts. Un travail sur l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adapté au contexte pourra donc être initié. Ils permettront de créer des lieux de rassemblement, d'échanges et de convivialité tout en intégrant une dimension identitaire.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le dépassement de l'« esprit de clocher »**
- **L'aménagement d'espaces de rencontre à taille humaine**

Description de l'objectif

L'ambition est, d'une part, de consolider les liens sociaux et intergénérationnels en visant la création d'activités qui favorisent ces liens et la cohésion sociale, que ce soit avec les nouveaux habitants, les habitants des autres villages ou encore entre les différentes générations.

L'ambition est, d'autre part, de poursuivre l'aménagement d'espaces publics à taille humaine et adaptés au contexte rural de la commune. Ces aménagements de lieux de rencontre et de rassemblement favoriseront effectivement les échanges et la convivialité, tout en intégrant une dimension identitaire pour les habitants, comme par exemple la création d'espaces de loisirs extérieurs dans les villages.

Cet objectif est en adéquation avec la stratégie définie dans la Déclaration de Politique Générale actuelle de la commune, ainsi qu'avec le Plan de Cohésion Sociale.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Favoriser des projets intergénérationnels créateurs d'échanges entre jeunes et seniors ; Favoriser les rencontres entre aînés en poursuivant l'organisation d'animations à leur intention (goûters, excursions, conférences, activités sportives, visites, ...) ; Favoriser les activités intergénérationnelles et interculturelles ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Contribuer à la construction d'une société solidaire et coresponsable pour le bien-être de tous.


Effets multiplicateurs

- Dynamiser la vie villageoise et associative
- Renforcer la convivialité, le dialogue et les échanges
- Mobiliser les différents publics
- Intégrer les différentes populations dans la vie locale
- Préserver la solidarité entre habitants
- Prévenir l'isolement

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Taux de satisfaction des habitants par rapport aux espaces de rencontre mis à disposition	Commune (enquête)	75 %
Taux de satisfaction des nouveaux habitants par rapport à la politique d'accueil	Commune (enquête annuelle)	75 %

Prise en compte du développement durable

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

Objectif 2.1

Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'environnement ou d'énergie

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le cadre environnemental exceptionnel, reconnu par les habitants, devra continuer à être entretenu, protégé et davantage mis en valeur. Une attention particulière devra également être portée à la réduction des nuisances et pressions sur l'environnement, notamment pour la préservation de la qualité de l'eau ou de la forêt.

Au niveau énergie, les initiatives très intéressantes menées par la commune pour, d'une part, réduire la consommation énergétique et, d'autre part, recourir aux énergies renouvelables seront à poursuivre et à amplifier pour mener le territoire vers la transition énergétique.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **La poursuite d'actions en faveur de l'énergie**
- **La préservation du cadre environnemental exceptionnel**
- **La gestion encadrée du développement territorial**

Description de l'objectif

Depuis de nombreuses années, la commune de Sainte-Ode accorde une place de choix à son environnement naturel qu'elle entend bien protéger et valoriser. L'ambition est de s'appuyer sur la dynamique environnementale engagée afin de préserver les éléments naturels et de réduire les nuisances et pressions diverses, et ce avec l'aide de différents acteurs. Dans ce cadre, diverses actions de sensibilisation ou autre, notamment pour la biodiversité, seront mises en place.

Sainte-Ode s'est inscrite dans une démarche proactive en matière énergétique (installation de panneaux photovoltaïques sur les toits de certains bâtiments communaux, adhésion à la Convention des Maires...). L'ambition est de poursuivre et de renforcer cette politique en vue de progresser vers la transition énergétique, au bénéfice des pouvoirs publics et des citoyens, en finançant par exemple une éolienne communautaire ou en réalisant des achats d'énergie groupés. L'objectif vise également la réduction de la consommation énergétique. Enfin, l'énergie sera également un point d'attention permanent dans la concrétisation des différents projets du PCDR.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Plan d'Actions pour l'Énergie Durable et le Climat (PAEDC), la future stratégie 2024-2027 du GAL Nov'Ardenne, le contrat de rivière, le parc naturel, etc.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG) :** Instaurer des actions dans les écoles (biodiversité, réduction des déchets, abeilles, fruits locaux, collations équitables...);
Accentuer la préservation des butineurs essentiels à notre vie : plantation de mellifères,

journée de l'abeille, de l'arbre, hôtels à insectes, végétalisation des cimetières pour créer des corridors biologiques ; Poursuivre la gestion des cours d'eaux avec le Contrat de Rivière Ourthe ;

- **Contrat de rivière Ourthe** : Poursuivre l'amélioration de la qualité des eaux pour en garantir la multiplicité des usages ; Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel ;
- **Parc naturel des deux Ourthes (PNDO)** : Assurer la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager ; Contribuer à définir et à orienter les projets d'aménagement du territoire suivant les principes du développement durable ;
- **Convention des Maires (PAEDC)** : Diminution de 35 % des émissions de CO2 à l'horizon 2031.




Effets multiplicateurs

- Lutter contre le réchauffement climatique
- Enrayer la perte de biodiversité
- Développer le recours aux énergies renouvelables
- Réduire la facture énergétique
- Sensibiliser la population au développement durable
- Développer l'esprit citoyen et promouvoir les actions citoyennes
- Sensibiliser la population à la protection de l'environnement
- Diminuer les incivilités environnementales

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Réduction des émissions de gaz à effet de serre	Commune PAEDC	Diminution de 35 % des émissions de CO2 à l'horizon 2031
Nombre de sites naturels ou paysagers ayant obtenus une reconnaissance et/ou un statu de protection (SGUB, réserve naturelle	Commune DNF	3 nouveaux sites

Prise en compte du développement durable

	<p>Objectif 7 – Énergie propre et d'un coût abordable : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable. Accroître la part de l'énergie renouvelable et améliorer l'efficacité énergétique.</p>
	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
	<p>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques.</p>

Objectif 2.2

Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

Le cadre environnemental exceptionnel du territoire constitue sans aucun doute un atout majeur d'attractivité. L'enjeu sera toutefois de trouver le juste équilibre entre attractivité et préservation de l'environnement. Lorsque l'on parle d'attractivité, on pense directement au développement touristique où ce délicat équilibre est encore plus prégnant.

Dans cette perspective, Sainte-Ode gagnera à diversifier ses points d'activités et centres d'intérêts « nature », et de les disperser sur le territoire afin de rendre soutenable sur le long terme le tourisme vert pratiqué sur la commune. Plusieurs endroits ont en effet beaucoup de potentiel sur la commune et pourront être mis en valeur dans le cadre du PCDR.

L'accueil des touristes devra également être plus structuré, en valorisant et dynamisant les structures d'encadrement existantes, plus particulièrement le Syndicat d'Initiatives qui deviendra le lieu de passage incontournable pour les touristes. Une réflexion sur la manière d'attirer et de maintenir les touristes et les visiteurs sur le territoire pourra également être menée.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le renforcement d'un tourisme vert et durable sur le territoire**
- **La gestion encadrée du développement territorial**

Description de l'objectif

L'ambition est de mettre en valeur les ressources naturelles du territoire dans le cadre de son développement touristique avec l'aide des structures d'accueil existantes, qui seront valorisées et renforcées.

L'ambition est en outre de développer une ou des attractions touristiques vertes et adaptées au territoire, qui mettent en valeur les ressources en s'intégrant au paysage de manière soutenable pour les habitants et l'environnement, tel qu'un parcours ludique qui valorise le cadre naturel.

Enfin, l'ambition est de capter les retombées touristiques au niveau local afin d'en faire profiter l'ensemble du territoire et de ses acteurs touristiques au sens large du terme.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels poursuivis par le Syndicat d'Initiative et la Maison du Tourisme.

Cet objectif est en adéquation avec le point de vue ayant émergé de l'opération de développement rural, à savoir la mise en valeur du cadre environnemental exceptionnel, tout en favorisant un tourisme encadré et intégré à la vie rurale.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Soutenir le Syndicat d'Initiative ; Maintenir une politique touristique dynamique et cohérente basée sur le tourisme vert ;
- **Maison du Tourisme du pays de Bastogne** : Promouvoir le tourisme dans les trois communes (Bastogne, Bertogne et Sainte-Ode) ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur ;
- **Projet européen « Ardenne Cyclo »** : Créer une expérience touristique facilitée sur des axes vélos structurés dans des environnements variés : campagne, forêt, ville et villages, lacs, rivières.


Effets multiplicateurs

- Générer des retombées touristiques nouvelles pour les acteurs locaux
- Renforcer les effets indirects sur le secteur économique local (commerce, etc.)
- Créer de l'emploi.
- Valoriser l'image et la visibilité de Sainte-Ode
- Sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et paysager

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Nombre de nuitées annuelles	Statbel	40.000
Augmentation de la fréquentation du Syndicat d'Initiative	Syndicat d'Initiative	+ 25 %

Prise en compte du développement durable

	<p>Objectif 15 : Vie terrestre Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser les processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.</p>
---	--

Objectif 3.1

Favoriser l'accès au logement intégré

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

En matière de réponse aux besoins en logements, le PCDR ambitionne de dégager de nouvelles opportunités de logements afin que les jeunes adultes puissent s'installer sur la commune.

Le besoin en logements est également observé pour les personnes âgées, au regard notamment des projections démographiques, ce qui implique que l'accès au logement devra être favorisé pour toutes les tranches d'âges de la population. Des alternatives à la maison de repos devront être réfléchies.

Dans cette perspective, il y aura également lieu de mener des démarches proactives afin de mobiliser des réserves foncières pertinentes et cohérentes, visant à renforcer les centralités. Outre un développement urbanistique intégré, comme évoqué précédemment, la mise en œuvre d'un schéma de développement communal permettra de définir une vision prospective visant à dégager des solutions.

Outre cet enjeu fondamental de réponse aux besoins en logements, il faudra également veiller à créer des logements dans une optique d'intégration et de mixité sociale pour répondre au premier enjeu lié au vivre-ensemble.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **L'intégration des besoins des habitants en termes de logement**

Description de l'objectif

L'ambition est tout d'abord de se doter d'outils de gestion du territoire qui proposeront également une vision prospective visant à identifier et à mobiliser de manière rationnelle le potentiel foncier afin de dégager des possibilités de développement, tel qu'un Schéma de Développement Communal.

L'ambition est de proposer ensuite des solutions innovantes pour répondre aux besoins de tous les publics : jeunes ménages, nouveaux arrivants, personnes âgées, etc. Il est effectivement impératif de mener des projets de logements visant à attirer et à maintenir les jeunes ménages sur le territoire de la commune de Sainte-Ode et de répondre aux besoins des personnes âgées, comme des logements tremplins ou des habitats groupés. Ces logements seront intégrés dans la mesure du possible dans les centres des villages et situés à proximité des commerces et des services dans un souci de mixité sociale et fonctionnelle.

La concrétisation de cet objectif pourra notamment s'appuyer sur la mise en place d'un Schéma de Développement Communal (SDC), projet prioritaire du PCDR.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG)** : Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;
- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux.


Effets multiplicateurs

- Structurer le territoire et mieux gérer le développement urbanistique
- Préserver l'environnement et le cadre de vie
- Renforcer les centralités
- Encadrer l'évolution du bâti
- Maîtriser les coûts de mise en place des équipements
- Ancrer la population jeune sur le territoire
- Maintenir les aînés sur le territoire

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Indice de dépendance ¹	Statbel	80
Taux de création de logements dans la (ou les) centralité(s) définie(s) pour le territoire	Commune	75 %

Prise en compte du développement durable

	Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.
---	---

¹ L'indice de dépendance est le rapport entre le nombre de non-actifs (population âgée de moins de 20 ans et de plus de 65 ans) et la population âgée de 20 à 64 ans.

Objectif 3.2

Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs

Liens avec le diagnostic partagé (extrait de la partie 3 du PCDR)

L'offre en services, au sens large du terme, bien qu'elle soit actuellement bien développée au sein de la commune, devra être améliorée et renforcée au regard notamment de la croissance et de l'évolution démographique projetée d'ici 2035.

Au niveau des services à proprement parler, le maintien des structures scolaires est une question cruciale pour la vie communale et villageoise. Proposer des pédagogies alternatives, telle que l'école du dehors à Rechrival, contribuera à rendre les écoles plus attractives et de ce fait, assurera leur maintien. C'est en effet un enjeu important pour la commune au regard de sa pyramide des âges et de la jeunesse qui se renforce sur le territoire, avec le nombre conséquent de jeunes familles installées sur la commune.

Dans la mesure du possible et à l'échelle rurale du territoire, des initiatives, à l'instar de l'aménagement du PAE de la Barrière Hinck ou de la mise en place d'une ADL, devront être menées pour permettre l'accueil et le développement des entreprises et ainsi participer à la création d'emplois. Il en est de même pour le maintien des commerces de proximité dans les villages. De plus, les initiatives en matière de circuits-courts et de productions locales devront être soutenues et renforcées afin de développer une filière économique adaptée aux ressources du territoire. Enfin, de manière générale, la promotion des acteurs économiques locaux devra idéalement être mise en place de manière plus forte et plus structurée.

La dernière thématique développée ici concerne la mobilité, sous ses différents volets. Tout d'abord, il conviendra d'apporter des solutions pour sécuriser les déplacements, qu'ils soient automobiles ou actifs, notamment le long de la N826 qui impactent notamment la traversée de l'agglomération d'Amberloup. Outre l'aspect purement sécuritaire, cette réflexion permettra d'améliorer le cadre de vie des habitants.

Ensuite, vu le caractère rural du territoire, il sera opportun de réfléchir au développement d'alternatives aux transports en commun afin de répondre à une demande importante de la population de pouvoir se déplacer plus aisément sur le territoire. Une attention devra être portée à l'accessibilité des services pour les personnes ne disposant pas de moyens de locomotions, c'est-à-dire les aînés mais également les jeunes (adolescents).

Enfin, la commune gagnera à développer davantage la mobilité douce sur le territoire, en continuant notamment la dorsale Lavacherie – Tillet jusque Magerotte et en reliant les différents villages, ce qui permettra aux habitants qui réalisent des déplacements utilitaires de trouver des alternatives à la voiture, et aux touristes de se déplacer sur le territoire. Parallèlement, la sécurisation des déplacements dans les villages et vers les points d'intérêt sera également opportune à mettre en place.

L'objectif vise à intégrer les thématiques suivantes :

- **Le maintien et l'adaptation des services existants, plus spécifiquement scolaire**
- **Le renforcement de l'accessibilité aux services**
- **La promotion et le soutien à une économie basée sur les ressources locales**
- **Le développement d'une mobilité alternative adaptée au contexte rural**
- **La sécurisation des déplacements automobiles et actifs**

Description de l'objectif

Au niveau économique, l'ambition est de promouvoir l'économie locale en suscitant l'émergence d'activités et d'infrastructures intégrées au contexte rural. Des actions seront menées afin de favoriser les circuits-courts et de valoriser l'existant en termes notamment de production alimentaire mais également d'en faciliter l'accessibilité à tout un chacun, via l'organisation d'un marché du terroir durant les 4 saisons par exemple. Il s'agira en effet à terme de favoriser la consommation de produits locaux et de rapprocher les producteurs des consommateurs, notamment via une communication sur les ventes en circuits-courts existantes.

Bien que la commune de Sainte-Ode soit dotée d'une multitude de services qui satisfont la majeure partie de la population, l'ambition est d'en renforcer et développer, notamment au niveau scolaire qu'il est crucial de soutenir, notamment avec des pédagogies alternatives, afin de pérenniser les structures existantes. Ces services doivent répondre aux besoins et s'adapter aux capacités de chacun.

En parallèle, au niveau de la mobilité, l'ambition est de développer le réseau de voies lentes intra et intervillages pour favoriser la mobilité lente, qu'elle soit de loisirs ou utilitaire, et de permettre un recours plus important et sécurisé aux déplacements doux. L'aménagement de cheminements lents permettra également de réduire la dépendance à la voiture, fortement constatée sur la commune de Sainte-Ode. De plus, afin de permettre le développement d'une mobilité douce sur l'ensemble du territoire et de sécuriser les déplacements, l'apaisement du trafic routier sera aussi recherché via la sécurisation et l'aménagement des entrées et des traversées des villages, telle que la traversée d'Amberloup.

La concrétisation de cet objectif peut notamment s'appuyer sur d'autres programmes opérationnels tels que le Gal Nov'Ardenne et l'Agence de Développement Local.

L'adaptation aux ressources du territoire et leur valorisation est une réflexion transversale pour le PCDR de Sainte-Ode qui y accorde beaucoup d'importance. Au niveau économique, la réflexion est similaire dans le sens où l'objectif vise la promotion et le soutien de l'économie locale basée sur les ressources du territoire.

Liens avec les autres politiques communales et supra-communales

- **Déclaration de Politique Générale 2019-2024 (DPG) :** Poursuivre le développement d'activités extrascolaires de qualité accessibles à tous les enfants ; Développer les infrastructures pour les modes de déplacement doux (trottoirs et signalisation adaptée) ; Poursuivre l'intégration systématique des deux roues dans les nouveaux projets d'aménagement des voiries, en veillant à la continuité des aménagements et en prêtant une attention particulière aux points dangereux ; Prévoir une possibilité de rechargement électrique pour vélos et véhicules ; Encourager la promotion des producteurs locaux, des commerces de proximité et la valorisation des circuits courts ; Poursuivre notre collaboration avec l'ALE (Agence locale pour l'emploi) ; Tenter d'arriver à la création de logements au travers de partenariats publics-privés ; Développer la mise en œuvre de lotissements attractifs ;

- **Plan de Cohésion Sociale (PCS)** : Réduire la précarité et les inégalités en favorisant l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux ;
- **Agence de Développement Local (ADL)** : Mettre en évidence les ressources et savoir-faire ; Susciter l'émergence d'activités nouvelles ; Valoriser l'image du territoire et son potentiel tant en interne que vers l'extérieur.


Effets multiplicateurs


- Augmenter l'attractivité du territoire
- Développer l'emploi
- Valoriser les ressources locales
- Créer de nouvelles activités et produits locaux
- Répondre aux besoins des habitants
- Augmenter la fréquentation des écoles
- Améliorer la santé publique
- Améliorer l'accessibilité du territoire
- Diminuer le recours à l'automobile

Indicateurs d'évaluation

Intitulé de l'indicateur	Source	Cible
Création de nouveaux produits locaux	ADL	3
Nombre d'implantations scolaires	Commune	4
Diminution du nombre d'accidents sur les voiries de transit en agglomération	Zone de police	-50 %
Part modale des enfants de moins de 12 ans domiciliés dans la commune se rendant à l'école par un mode doux (marche ou vélo)	Commune (enquête)	20 %

Prise en compte du développement durable

	<p>Objectif 11 – Villes et communautés durables : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables – Assurer l'accès à un logement, à des services de base et à des systèmes de transport sûrs ; Renforcer l'urbanisme durable et les efforts de préservation du patrimoine culturel et nature ; Réduire l'impact environnemental négatif des villes (notamment, la qualité de l'air et la gestion des déchets) et favoriser l'établissement des liens économiques, sociaux et environnementaux.</p>
---	--

	<p><u>Objectif 13 – Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques :</u></p> <p>Prendre d’urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions – Renforcer la résilience et les capacités d’adaptation face aux aléas climatiques. Améliorer l’éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles en ce qui concerne l’adaptation aux changements climatiques.</p>
---	--